



La petite gazette du Var

Décembre 2020, n°47

Sommaire :

RAPPEL :

Modification du barème national des participations familiales.

La campagne d'adhésion 2021.

La VAE EJE

Notre dispositif d'accompagnement VAE

Loi ASAP

La formation avec l'ACEPP83

À PARTAGER SANS MODÉRATION

Vous pouvez la photocopier et/ou l'afficher

EDITO

Bonjour,

La fin de l'année 2020 est à nos portes et quelle année !

Une multitude de nouveaux mots sont rentrés dans notre jargon : COVID, crise sanitaire, distanciation sociale, gestes barrières, confinement, déconfinement, re-confinement, personne fragile, masque, masque inclusif, asymptomatique, aide exceptionnelle...

Mais aussi des mots qui existaient déjà et qui ont pris tous leur sens : Echange, partage d'informations, réseau, lien social, écoute, vidéoconférence...

Le secteur de la Petite Enfance a ainsi su se mobiliser pour garder le lien avec les parents et les enfants, pour permettre la réouverture dans les meilleures conditions pour tous.

Il ne faut pas se voiler la face, cette année a été éprouvante pour tous, que ce soient les enfants (ils ont été contaminants, puis non contaminants), les professionnels (sans masque, avec masque, contraints par des protocoles sanitaires, et évoluant comme tout un chacun dans des espaces d'incertitudes) et les bénévoles élus (plus ou moins bien préparés, épaulés).

Quant aux partenaires institutionnels, certains ont écouté, accompagné, d'autres n'ont pas répondu présents...

Alors que nous ne savons pas de quoi sera fait 2021, nous pouvons et devons bilancer nos actions pour garder la dynamique propre à notre réseau. C'est pourquoi notre observatoire 2020 a porté sur les besoins des associations en tant de crise, et ce afin de répondre encore mieux aux besoins exprimés. Vous retrouverez prochainement sur notre site internet cet observatoire.

En attendant, la vie des EAJE continue, avec les facturations (barème nationale), l'adhésion à l'ACEPP, l'évolution du diplôme EJE et sa VAE, la loi de simplification des normes bientôt finalisée, et aussi la formation des professionnels. Tout cela à retrouver dans notre gazette !

Bonne lecture.

François-Xavier BOURDAIS-MASSNET, coordinateur ACEPP83.

RAPPEL : Modification du barème national des participations familiales.

Suite aux orientations CNAF de la COG 2018-2022, le barème national des participations familiales évolue par palier sur plusieurs années.

Ainsi, il convient d'appliquer une nouvelle augmentation à partir du 1^o janvier 2021. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif.

Taux de participation familiale par heure facturée		
	Du 1 ^o janvier 2021 au 31 décembre 2021	
Nombre d'enfants	En accueil collectif	En accueil parental ou familial.
1 enfant	0,0615%	0,0512%
2 enfants	0,0512%	0,0410%
3 enfants	0,0410%	0,0307%
4 enfants	0,0307%	0,0307%
5 enfants	0,0307%	0,0307%
6 enfants	0,0307%	0,0205%
7 enfants	0,0307%	0,0205%
8 enfants	0,0205%	0,0205%
9 enfants	0,0205%	0,0205%
10 enfants	0,0205%	0,0205%

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le taux de participation familiale immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Le plafond ressource par mois est fixé à 5800 € et le plancher ressource à 711.62 €.

La campagne d'adhésion 2021

Cher adhérents et futurs adhérents,

La campagne d'adhésion commence en cette fin d'année. Mais, pourquoi adhérer ?

- Pour être reconnu comme faisant partie d'un réseau fort de 1000 collectifs de parents, 50000 parents associés à 8000 salariés autour de 34 000 enfants.
- Pour faire savoir que nos collectifs sont fondés sur la responsabilité et la participation des usagers.
- Pour se mobiliser ensemble, professionnels et bénévoles, autour des questions qui traversent le milieu de la petite enfance par le biais d'échanges et de réflexions. Pour sortir de l'isolement en partageant nos expériences.
- Pour recevoir les publications Acepp (Lettres d'infos, les Gazettes nationales et locales, les webinaires)
- Pour bénéficier de services adaptés et de tarifs adhérents : Formations des professionnels et des bénévoles, accompagnements techniques, informations réglementaires, accès à la boîte à docs.

Faire partie d'un réseau fort permet de se faire entendre à de multiples niveaux (local, départemental, national). En adhérent vous apportez vos valeurs et vos compétences et permettez la pluralité des points de vue. Quelles que soient vos raisons, vos motivations, chaque adhésion compte !

Alors, à très bientôt dans le réseau Acepp ! (Tous les renseignements sont à retrouver sur notre site acepp83.fr, rubrique « Qui sommes-nous ? », adhérer).

Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) a été profondément rénové. Le nouveau diplôme adossé au grade de licence sera délivré à compter de juillet 2021.

Les candidats pourront se présenter au diplôme rénové tout en conservant les domaines de compétences déjà acquis. De nouvelles dispositions concernent également les candidats ayant déposé une demande de validation des acquis (livret 1) avant le 1er octobre 2020 et dont la demande a été déclarée recevable.

1/ Candidats ayant déposé un dossier de demande de recevabilité au plus tard le 30 septembre 2020 et dont la demande a été déclarée recevable

Les candidats dont le dossier a été déclaré recevable disposent de deux options :

- Déposer jusqu'au 31 janvier 2021 un dossier de validation des acquis (livret 2) en vue d'acquérir le diplôme relevant des arrêtés du 16 novembre 2005 pour le DEEJE (diplômes de niveau 5) ; le jury se réunira au plus tard le 30 avril 2021.
- Déposer un livret 2 en vue d'acquérir un diplôme relevant des arrêtés du 22 août 2018 modifiés (nouveaux diplômes de niveau 6). Le jury se réunira à compter de juillet 2021. La recevabilité reste valable pour ce nouveau niveau de diplôme.

2/ Candidats ayant déjà validé un ou plusieurs domaines de compétences

Les candidats ayant déjà validé une ou plusieurs parties du diplôme sur la base des arrêtés du 16 novembre 2005, pour le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (diplômes de niveau 5) pourront se présenter aux diplômes définis dans les arrêtés du 22 août 2018 modifiés (diplôme de niveau 6).

Les domaines de compétence acquis font l'objet d'une conversion dans la nouvelle réglementation selon le tableau figurant en annexe IX des arrêtés du 22 août 2018.

Les candidats qui ont déjà validé un ou plusieurs domaines de compétences pourront :

Se présenter au diplôme de niveau 5 à la dernière session (au plus tard le 30 avril 2021). Dans ce cas, ils devront déposer leur livret 2 au plus tard le 31 janvier 2021.

Ou

Se présenter au nouveau diplôme de niveau 6. Les domaines acquis sur la base des arrêtés du 16 novembre 2005 pour le DEEJE feront l'objet d'une conversion telle que prévue en annexe IX des arrêtés du 22 août 2020 modifiés. Le jury se réunira à compter de juillet 2021.

Notre dispositif d'accompagnement VAE

Avec la crise sanitaire, nous avons fait évoluer notre dispositif d'accompagnement VAE. Ainsi, se rajoute à l'accompagnement classique de 24h, une formation préparant à la soutenance orale du livret 2 de la VAE.

Cette formation, qui se fait en petit groupe, permet, sur deux jours non consécutifs, de connaître les attentes du Jury, d'appréhender cette situation par un oral blanc face à deux professionnels de la petite enfance.

Nous proposons également des accompagnements plus importants en nombre d'heures, allant de la préparation du livret 1 à la soutenance orale, en passant bien évidemment par l'écriture du livret 2. Ces accompagnements étaient financés par UNIFORMATION en 2020, et devraient l'être en 2021.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter pour valoriser les montées en compétences de vos personnels !

Loi ASAP

Depuis maintenant trois ans, le projet de loi par ordonnance visant à simplifier les normes dans le secteur de la petite enfance est sur la table. De nombreux partenaires participent à son élaboration, dont l'ACEPP (qui s'appuie sur les remontées des différentes fédérations).

La crise sanitaire ayant eu pour effet de retarder son application, de nouvelles mesures viennent s'y rajouter, à la grande surprise de tous.... Faisons le point !

Si certains points restent positifs (Pilotage départemental des services aux familles, obligation de l'application de la "Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant", non-remise en cause du 40/60, possibilité d'administrer des médicaments pour les professionnels encadrant les enfants dans les crèches), d'autres points ne sont malheureusement pas retenus (Obligation des analyses de pratiques professionnelles pour tous les professionnels, prise en compte des MAM en tant qu'accueil collectif).

Enfin des points amènent une opposition :

- Les textes impliquent que la politique d'accueil du jeune enfant devient des "services" aux familles, faisant des EAJE des prestataires et non des acteurs de la politique petite enfance.
- Un référentiel bâtiminaire national et opposable qui en l'état "aseptise" et "modélise" tous les aménagements voire ne permettrait plus des projets itinérants, innovants.
- La facilitation de la mutualisation de manière excessive notamment du personnel mais aussi des locaux qui favoriserait le détournement des réglementations en lien avec la taille des structures
- La prise en compte des apprentis dans le taux d'encadrement.
- L'accès aux fonctions de direction élargi et la réduction de leurs temps dédiés alors même que les tâches administratives augmentent.

L'Acepp reste mobilisée pour que l'accueil des jeunes enfants et leurs familles soit notamment à l'image de la Charte Nationale de l'Accueil du jeune Enfant.

La formation avec l'ACEPP83

Vous avez sans doute reçu par mail notre nouveau catalogue de formation. Vous le recevrez en format papier en début d'année 2021. Il est également disponible sur notre site internet acepp83.fr.

Voici les prochaines formations en inter à venir :

Aide-moi à faire tout seul ! La pédagogie d'inspiration Montessori en crèche, le 16 mars 2021.

La posture professionnelle de l'accueillant en LAEP, du 22 mars au 29 avril 2021.

Hygiène des locaux en crèche, le 25 mars 2021

Faire évoluer son projet d'établissement, du 08 avril au 17 juin 2021

L'équilibre alimentaire dans la petite enfance, le 14 avril 2021

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet.

N'hésitez pas à nous contacter.

L'Acepp83 est une
fédération :



Elle est soutenue
par :

